



Yvelines
Le Département

CHAMPIONNAT FÉMININ DES YVELINES 2026

REGLEMENT INTERIEUR

I – ORGANISATION

1. **Le Championnat Féminin des Yvelines 2026** est organisée par Yvelines Echecs Structure et le soutien du Club d'Echecs des Mureaux. Il est réalisé sous la forme d'un tournoi rapide de 7 rondes.
2. Date : Le dimanche 22 février 2026.
Pointage de 9h15 à 9h45
Ronde 1 : 10h00 - 3 rondes le matin
Ronde 4 : 13h30 - 4 rondes l'après-midi
3. Lieu : Pôle Léo Lagrange, 4 rue Jean Rommeis, 78130 Les Mureaux.
4. Le tournoi est ouvert à toutes les joueuses de toutes les catégories adultes et jeunes licenciées A ou B pendant la saison en cours à la FFE.
5. Les droits d'inscription sont de 20 € pour les seniors et de 15 € pour les moins de 20 ans, 10 € pour les jeunes d'une même fratrie.
6. Inscriptions en ligne :
<https://www.helloasso.com/associations/yvelines-echecs-structure/evenements/championnat-feminin-des-yvelines-2026>

II – REGLES, CLASSEMENT

7. Cadence : La cadence rapide est de 2 x (15'+5''/coup achevé). Le tournoi est homologué rapide FIDE Les parties seront comptabilisées pour le classement Elo rapide FIDE de mars 2026. **Homologation n° 70289.**
8. Les règles applicables sont celles de la FIDE de janvier 2023. La version anglaise de ce texte est la version officielle des règles du jeu d'échecs telle qu'adoptée par le Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Madras, Inde).
9. L'appariement est fait au système suisse intégral (C.04). Il n'y a aucune protection "club" ou "famille". Programme Papi dans sa dernière version 3.3.8. **Seront appariées à la 1ère ronde toutes les joueuses qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.**

10. L'article A5 de l'annexe des règles du jeu pour les parties rapides est appliqué pour toutes les parties.
11. **FORFAITS** : Une sportive appariée qui arrive plus de 15' en retard dans la salle de jeu après le début de la ronde perdra la partie par forfait. On considérera qu'une joueuse absente sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Toute sportive faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclue du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction Juridique de la FFE. Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre principal au **06 68 01 22 25** en précisant le nom.
12. **Téléphones et moyens électroniques de communication** : L'usage des téléphones mobiles et/ou tout autre moyen électronique de communication dans l'aire de jeu est passible d'un avertissement. Ils seront nécessairement éteints. D'autre part, si cet appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, la sportive perdra sa partie et l'adversaire gagnera.
13. Chaque partie gagnée rapporte un point, chaque partie nulle un demi-point et chaque partie perdue zéro point.
14. Les départages sont dans l'ordre le **Buchholz tronqué puis la Performance**.
15. Le titre de Championne des Yvelines 2026 est décerné à la meilleure joueuse du tournoi licenciée dans le département des Yvelines.
16. **Les PRIX** : les prix ne sont pas cumulables, exception faite du prix associé à la Championne des Yvelines. Les prix du classement général sont : 1^{er} prix : 100 €, 2^{ème} prix : 50 €, 3^{ème} prix : 25 € (prix garantis si au moins 25 inscrites). La Championne des Yvelines recevra un trophée. La remise des prix est prévue vers 17h00. **La présence est obligatoire pour recevoir un prix.**

III – DIVERS

17. Dans le cas où un contrôle antidopage serait effectué par une délégation diligentée par le ministère des Sports, chaque sportive désignée par le sort ne pourra se substituer aux tests qui seront effectués par un médecin assermenté. Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans tout le bâtiment. Il est interdit de blitzer dans la salle de jeu et de jouer "à la pendule" dans la salle d'analyse.
18. Le tournoi est arbitré par Patrick CLAISSE, Arbitre Fédéral Open 2 : A02304.
19. La participation au tournoi implique l'acceptation de ce règlement.

L'arbitre AFO2 : Patrick CLAISSE

L'organisateur : Jean DOUAT